DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20210531-lmc100000022125-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 03/06/2021
Réception Préfet : 03/06/2021
Publication RAAD : 03/06/2021

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/05/31-1/01**

OBJET : CID de Val d'Europe Agglomération - Prorogation du délai de présentation d'une demande de versement du solde d'une subvention.

Lors de sa séance du 27 septembre 2018, l'Assemblée départementale a approuvé le Contrat Intercommunal de Développement de Val d'Europe Agglomération, auquel était annexé le programme d'actions établi pour les 3 années du contrat. A ce titre, la Communauté d'agglomération sollicite un délai supplémentaire pour le versement du solde de la subvention relative à la construction du groupe scolaire n°2 et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de 120 places à Coupvray.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018 portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 portant approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/07 du 27 septembre 2018 portant adoption du Contrat Intercommunal de Développement de Val d'Europe Agglomération,

VU la délibération de la Commission permanente n° 1/05 du 5 avril 2019, portant adoption de la convention de réalisation relative à la construction d'un groupe scolaire n°2 et d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de 120 places à Coupvray, inscrite au programme d'actions du Contrat Intercommunal de Développement de Val d'Europe Agglomération,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique : d'accorder à Val d'Europe Agglomération, un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 24 juillet 2022, pour solliciter le versement du solde de la subvention de 629 764 € accordée pour la construction d'un groupe scolaire n°2 et d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de 120 places à Coupvray.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne